

Compte rendu de la séance du Conseil d'Administration du 27 Janvier 2010

Présents:

Le Président

Bruno GAUDIN

Le Directeur de l'ENSAPLV

Bertrand LEMOINE

La Directrice adjointe

Sandrine SARTORI

Collège des enseignants :

Anne d'ORAZIO, Gérald GRIBÉ, Jean HARARI, Christiane YOUNÈS

Collège des administratifs :

Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI

Collège des étudiants :

Billette ODOUNHARO, Jihad EL OBBADI

Personnalités extérieures :

Christian MUSCHALEK, Francine DEMICHEL, Maxime GERAUT, Pierre

PAULOT

Invités:

Chantal BONNEFOY, Représentante du contrôleur général économique et

financier de la Région lle de France

Excusés :

Jacqueline ANCELOT Albert Gilles COHEN Mathias FRIEDMAN, Houda

BENDIB, Charlie FANNIERE, Agathe DULIN, Amanda SOULANGES.

Absents:

Jacqueline ANCELOT Albert Gilles COHEN Mathias FRIEDMAN, Houda

BENDIB, Charlie FANNIERE, Agathe DULIN, Amanda SOULANGES.

Ordre des questions prévues à l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 9 décembre 2009
- 2) Présentation du diagnostic relatif à la mise aux normes de l'accessibilité du bâtiment aux handicapés
- 3) Renouvellement de l'ensemble des commissions de l'école
- 4) Point sur l'état d'avancement du partenariat avec l'Ecole Spéciale des Travaux Publics (l'ESTP) et l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) autour du double cursus architecte-ingénieur
- 5) Etat d'avancement de la préparation du séminaire Master du 27 février 2010
- 6) Réflexion à mener sur le départ à la retraite des enseignants et plus particulièrement sur l'exercice de leur dernière année
- 7) Questions diverses

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS LA VILLETTE

Établissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication 144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France Tél. : + 33 [0]1 44 65 23 00 - Fax : + 33 [0]1 44 65 23 01 www.paris-lavillette.archi.fr



Le Président du Conseil d'administration ouvre la séance à 15 h 00.

Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 9 décembre 2009.

B. Lahiji souhaite que la question de la reconduction du dispositif des frais de dossiers (34 €) pour les candidats en première année de licence soit portée au débat d'un prochain conseil d'administration.

Après diverses interventions et nouveaux amendements proposés, le compte-rendu de la séance du 9 décembre dernier est approuvé à l'unanimité.

II. Le Président arrête la liste des questions diverses qui pourraient être abordées lors de la présente séance au titre des questions diverses.

- Bilette Odounharo souhaite soulever le problème du retard dans le versement des bourses sur critères sociaux pour les étudiants de l'établissement et relaye une demande des étudiants en Master 2 d'une mise à disposition de locaux spécifiques
- J. Harari souhaite soumettre au vote du CA une motion relative à la nouvelle organisation de la Direction générale des patrimoines du ministère de la culture et de la communication. Il souhaite également qu'un point d'information soit fait relatif aux différents taux de rémunération des enseignants vacataires de l'école.
- A. d'Orazio souhaite que le CA salue formellement le travail de Madame Alice Djakovitch, agent comptable de l'établissement
- G. Gribé : souhaite soumettre au CA une proposition de manifestation sur l'état de l'enseignement de l'architecture en France, qui pourrait être porté par l'école dans le cadre de la commémoration des 40 ans de la fondation d'UP6.

Afin de tenir compte des disponibilités de certains membres du Conseil d'administration, le président propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Ill- Point sur l'état d'avancement du partenariat avec l'ESTP et l'EIVP autour du double cursus architecte – ingénieur.

G. Gribé, rapporteur désigné par le conseil d'administration du suivi de ce double partenariat avec l'ESTP et l'EIVP, expose l'état d'avancement des discussions.

Il a rencontré les directeurs des études de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics (ESTP) et de l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP). L'idée était de mieux comprendre le fonctionnement du double cursus architecte-ingénieur dans le cadre du partenariat avec l' ESTP et d'imaginer comment ce double cursus pouvait être étendu à l'EIVP dans le cadre d'une convention tripartite : ENSAPLV/ESTP/EIVP.

A ce jour deux directions possibles peuvent être envisagées :

- soit l'on choisit une position attentiste, un statut quo et l'on attend la fin du cursus de la première promotion architecte/ingénieur ingénieur/architecte dans trois ans, avant de développer un partenariat avec l'EIVP.
- soit l'on choisit une position plus offensive et l'on décide d'étendre, dès la rentrée 2010/2011, le double cursus architecte ingénieur à l'EIVP et de monter en puissance sur les effectifs. Cette décision impliquant une réflexion sur de véritables partenariats pédagogiques et mutualisations d'enseignements avec les deux écoles d'ingénieurs avec une incidence sur l'organisation des enseignements dispensés en première année et notamment une augmentation des groupes de projets et des groupes de plastiques .Cette décision impliquera forcément une nécessité de moyens supplémentaires.

Discussion:

- B. Lahiji souligne l'importance, dans l'hypothèse d'une augmentation des effectifs du double cursus, de penser parallèlement à harmoniser les effectifs acceptés à l'école au regard des critères sociaux.
- A. D'Orazio demande que soit effectué un véritable suivi, avec une audition de l'ensemble des étudiants concernés par une commission ad-hoc, à laquelle devra participer nécessairement G.Gribé.
- C. Younés insiste sur la nécessité de mettre en exergue la spécificité de l'école sur cette double formation et de valoriser ainsi une position d'hybridation des savoirs.
- A d'Orazio rappelle que lors des d'inscriptions en licence 1 pour l'année 2009 / 10, quelques 400 dossiers de candidatures au double cursus avaient été présentées pour 22 places ouvertes.
- J.Harari s'interroge sur la stratégie d'augmentation des effectifs et donc des moyens qui devraient être sollicités auprès de la tutelle. Dans cette optique, il requiert qu'un bilan d'étape soit établi notamment pour apprécier et mettre en lumière les acquis pédagogiques du double cursus.
- Ph. Bourdier s'interroge sur le fait que l'on n'a jamais trop réfléchi sur les impacts de cette double formation sur les pratiques professionnelles.
- B.Gaudin souhaite que l'on précise ce que pèserait cette montée en puissance au regard des moyens pédagogiques. Selon G.Gribé, cela représenterait un à deux groupes de projets d'architecture et de plastique supplémentaires.

L'idée de monter en puissance sur les effectifs permettrait d'adapter et de faciliter les questions d'emploi du temps entre les trois écoles et de permettre aux étudiants d'effectuer cette formation dans les meilleures conditions possibles.

- B. Lemoine tient à rappeler que le partenariat imaginé et mis en œuvre entre l'ESTP et l'EIVP est original, assez unique en France et même en Europe.
- Ch. Muschalek rappelle qu'il s'est, pour sa part, toujours exprimé en faveur de cette perspective. Audelà des remarques relatives à la difficulté du montage, et de ces questions de calage, il serait souhaitable de se poser la question de l'aspiration au double cursus. Est-ce lié à un déclin de l'attractivité pour la seule architecture ou est -ce un besoin de formation vers des études « hybrides » ? Pour l'école, n'est-ce pas une question institutionnelle à se poser ?
- J.Harari s'interroge sur la question de savoir, dans l'hypothèse où ce double cursus donne des résultats, si l'on ne s'achemine pas soit vers la constitution d'une sorte d'élite étudiante, soit vers une nouvelle configuration pédagogique du cursus pour l'ensemble des étudiants. Dans ce cas, il serait question d'une refondation des perspectives de l'Ecole.
- A. d'Orazio souligne que cette question pose plus largement celle du projet de l'école et de ces stratégies
- B. Lemoine indique que cette possibilité d'offrir une double formation ne remet pas en cause le modèle d'ouverture aux sciences humaines, ni le modèle pluridisciplinaire et ouvert sur le monde de l'école, bien au contraire : grâce à cette double formation, on intègre dans notre école au regard de ses valeurs et ses choix pédagogiques; cela permet également de tisser des alliances et de construire des ponts vers l'Université et vers le génie urbain la ville c'est aussi le cœur de ce que l'on enseigne ici-, la construction et le développement durable. Il précise pour sa part qu'il n'est pas convaincu que l'on crée une élite.
- B. Gaudin souligne l'intérêt d'aller plus loin dans l'idée de quelque chose à construire, qui propose une manière de penser une école d'architecture. Cela nous renvoie à une stratégie qui cherche à tisser des alliances, du côté des sciences humaines. Ici, il s'agit bien d'une alliance d'un côté vers le génie urbain et de l'autre vers les domaines de la construction. C'est dans cette stratégie de tissages d'alliance qui nous pourrons échanger et nous nourrir de ces échanges.
- C. Younès : la question des alliances est une question clé. Ce n'est pas en interne que l'on va la cultiver. Il faut construire des ponts entre les disciplines, comme dans le champ du développement durable et de l'éco-technique. Il faut faire de cette spécificité une force pour l'école et mettre en exergue la manière dont les architectes vont se saisir de ces nouveaux défis.
- P. Paulot : le débat est fort intéressant. La Villette porte ce «métissage» des disciplines dans sa culture. Toutefois, il ne faut pas surestimer l'approche technique aux dépens des sciences humaines et sociales. En matière de développement durable, on voit par exemple que les architectes ont majoritairement intégré cette problématique. Il serait souhaitable d'élaborer un schéma de compréhension de ce double cursus, et d'en réaliser l'évaluation. Par rapport à la tutelle cette expertise sera un argument de plus.

- F. Demichel rappelle la nécessité de maitriser cette opération parce qu'il y a une tendance à donner la suprématie à l'ingénierie ; or, il faut être attentif à maintenir la dimension des sciences humaines. Il faut mettre en place une vraie validation des acquis et des systèmes de passerelles. Il y a une stratégie à développer pour combattre la tentative de marginalisation, voire d'élimination des sciences humaines. Il faut préserver l'orientation des écoles d'architecture.
- J.Harari insiste sur la nécessité d'interroger les motivations des étudiants à suivre ce double cursus : sentiment de carence de la formation initiale en architecture ? Volonté d'atteindre d'un certain degré d'excellence au travers cette double-formation ? Meilleures perspectives professionnelles ?
- B.Gaudin propose d'atteindre une masse critique suffisante en termes d'effectifs et d'engager dans le même temps une réflexion globale sur l'enseignement.
- B. Odounharo indique qu'll ne faut pas que l'organisation du double cursus se fasse au détriment des étudiants inscrits dans le cursus en architecture. Concernant l'augmentation des moyens, il faut également être attentif à la question des locaux.
- Ph. Bourdier rappelle qu'avec la mise en place de ce dispositif, on touche au cœur du projet de l'école. Il s'interroge sur le bon équilibre.
- Concernant les effectifs Jean Harari propose de porter l'effectif global à 300 étudiants, y compris les étudiants inscrits en double cursus architecte-ingénieur auxquels devraient s'ajouter 50 étudiants inscrits en double cursus ingénieur-architecte.

Est proposé que soit constitué d'un groupe de travail de la CPR formé de JP Franca, JM Périn et G. Gribé pour poursuivre les travaux de réflexion et de mise en œuvre du double cursus.

Décisions :

Le conseil d'administration décide à l'unanimité moins une abstention d'adopter la motion suivante :

L'ENSAPLV étend le double cursus ingénieur architecte en intégrant l'EIVP dans une convention tripartite ESTP, EIVP, ENSAPLV.

L'ENSAPLV souhaite développer une coopération accrue entre les trois écoles en proposant notamment une mutualisation de certains enseignements, elle demande à un groupe de travail d'avancer des propositions, en collaboration avec les équipes enseignantes des écoles d'ingénieurs.

Pour l'année scolaire 2010-2011 le nombre d'étudiants ingénieurs accueillis par l'ENSAPLV sera de 50 (42 ESTP, 8 EIVP), le nombre d'architectes ingénieurs étant également de 50. Les étudiants de l'ENSAPLV pré- inscrits dans ces deux écoles pourront s'orienter à l'issue de leur licence vers l'une ou l'autre des écoles d'ingénieurs (selon des modalités à définir). Le nombre total de double cursus au sein de l'ENSAPLV étant sensiblement augmenté, il aura pour conséquence une augmentation du nombre total d'étudiants admis en première année (en comparaison avec l'année 2009 / 2010).

Pour pouvoir répondre à cette ambition, L'ENSAPLV demandera à la tutelle des moyens en rapport avec ces nouveaux besoins.

Le conseil d'administration décide ensuite à l'unanimité de :

- reconduire la répartition cible par séries du baccalauréat pour les primo-entrants (cf. tableau joint)
- de maintenir également le principe d'accueillir en première année un tiers d'étudiants ayant obtenu leur baccalauréat antérieurement à l'année en cours
- d'augmenter le nombre d'étudiants inscrits en première année à 280 étudiants, auxquels viendront s'ajouter 50 double cursus ingénieurs- architectes, soit au total une promotion de 330 étudiants en première année.

Gérald Gribé quitte la séance après le vote de cette décision.

IV- Question diverse

Le CA tient à témoigner sa reconnaissance à l'agent comptable Madame Alice Djakovitch pour son travail et salue son engagement qui permet de faciliter le fonctionnement de l'établissement

V- Présentation du diagnostic relatif à la mise aux normes de l'accessibilité du bâtiment aux handicapés et point d'information sur le plan d'investissement des travaux pour 2010-2011 proposé par la commission des travaux.

Sandrine Sartori rappelle que ce diagnostic d'accessibilité du bâtiment aux handicapés est un document obligatoire pour tous les établissements publics au 31 décembre 2009 pour des travaux à réaliser avant le janvier 2015. Ce diagnostic est en cours de finalisation.

Le conseil d'administration prend acte de l'option retenue par la commission « locaux-travaux » lors de sa réunion du 21 janvier dernier préconisant une mise aux normes des bâtiments dans l'état du fonctionnement actuel de l'école, entraînant inévitablement une diminution des espaces.

Le conseil d'administration relève que l'opération de remise aux normes accessibilité handicapés induira forcément un coût très lourd, augmenté du coût de la mise aux normes dans les autres domaines, notamment énergétique et acoustique, et entraînera une perte d'espaces dans une école déjà exigüe et inadaptée. Cela n'apparaît donc pas comme une solution satisfaisante et conforte le Conseil dans le projet de relocalisation de l'école sur un site beaucoup plus adapté lui permettant de remplir de manière satisfaisante l'ensemble des missions qui lui sont dévolues.

Décision :

Concernant le plan de travaux 2011-2013 proposé par la commission, le conseil d'administration approuve les propositions émises par la commission à savoir :

- mise aux normes de la cafétéria, mise aux normes de la ventilation de l'amphi 302, remplacement des sièges et pose des tablettes et réfection des sols des trois amphithéâtres du rez-de-chaussée, mise aux normes de la ventilation de l'atelier maquette, réfection totale de la salle 100....

Chris Younès manifeste toutefois sa surprise et son inquiétude de ne pas voir figurer, dans les priorités retenues par la commission des travaux, l'installation du laboratoire Gerphau, un des sites de l'UMR du CNRS LAVUE 7218 qui vient d'être habilité pour quatre ans. Elle explique qu'il y a plus de trois ans, elle a exposé l'urgence de cette installation à Philippe Bourdier. Le directeur a donné son accord voici plus de 18 mois pour l'installation du laboratoire dans la salle moyenne de Jaurès à laquelle doit s'ajouter une travée de la grande salle qui lui est adjacente. Elle demande instamment que les travaux soient effectués dans les meilleurs délais. En effet, cela est devenu absolument crucial et critique pour le laboratoire afin d'assurer de dignes conditions de recherche aux membres du Gerphau et aux doctorants. Et en particulier aux quatre doctorants inscrits en doctorat d'architecture à l'Ecole de la Villette. Elle rappelle que ce qui est en jeu relève de l'intérêt général de l'école car la recherche et un laboratoire du CNRS sont des atouts de vitalité de l'établissement qu'il faut absolument soutenir.

Décision:

Le conseil d'administration en accord avec ce qui vient d'être exprimé, rappelle la nécessité d'effectuer en 2010 les travaux nécessaires, ainsi qu'il avait été décidé en son temps par le directeur Bertrand Lemoine, pour permettre une installation effective du laboratoire Gerphau, afin de garantir les meilleures conditions de recherche aux membres du laboratoire et aux doctorants.

Bertrand Lemoine quitte la séance après le vote de cette décision.

VI- Questions diverses

- J. Harari propose de soumettre au vote la motion suivante :

«Le conseil d'administration de l'ENSAPLV, réuni le 27 janvier 2010, a pris connaissance de la nouvelle organisation des services du ministère de la culture et de la communication et a constaté avec stupéfaction que la direction de l'Architecture et du Patrimoine avait purement et simplement disparu de l'organigramme des directions du ministère. L'architecture (profession, enseignement, recherche, création et qualité architecturales) relève désormais d'un « service de l'architecture » relevant d'une « Direction générale des patrimoines».

Il s'agit de l'ultime étape d'une lente mais inexorable régression et d'un démembrement institutionnel qui ne peut que traduire un désintérêt croissant pour notre discipline et son enseignement, déjà passablement malmenés depuis de nombreuses années.

L'architecture n'est pas qu'une activité artistique et ne saurait exclusivement relever d'une préoccupation patrimoniale. Etroitement associé aux processus et aux enjeux urbains, territoriaux et environnementaux de la ville contemporaine il en va au contraire de la vie quotidienne de millions de nos concitoyens, de leurs conditions de vie, d'habitat, de déplacement, de travail, de culture et de loisirs.

Par un malheureux concours de circonstances historiques, l'architecture a été rattachée en France aux institutions culturelles, ce qui l'a placée dans une situation de marginalité accrue par rapport aux disciplines auxquelles elle est naturellement et organiquement associée : l'urbanisme, l'aménagement et l'environnement, la construction et l'ingénierie, l'habitat et le logement.

La submersion de l'architecture dans le fatras idéologique « des patrimoines » signe pour notre tutelle l'abandon définitif de toute ambition sérieuse de mettre en place une véritable politique prospective de l'architecture, adossée à son enseignement et résolue à affronter les défis du nouveau siècle. Car comme le proclament justement Richard Klein, Gérard Monnier et Paul Quintrand,

Inexorablement, une politique prospective de l'architecture, tournée vers de nouveaux usages, vers de nouvelles contraintes, vers de nouveaux moyens - et le contexte ne permet pas d'autre choix - sera en porte-à-faux dans un dispositif patrimonial, qui produira ses représentations et ses critères, et qui répartira ses moyens à l'architecture par défaut. Cette péripétie calamiteuse ne convient pas.

Face à cet épisode conclusif d'une disparition annoncée de l'architecture au sein du ministère de la Culture, le conseil d'administration de l'ENSAPLV réaffirme la nécessité, que notre école a toujours fait valoir, de rattacher l'enseignement de l'architecture et la recherche architecturale et urbaine au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Dans cette perspective elle soutient résolument la position prise récemment par Richard Klein, Gérard Monnier et Paul Quintrand dans l'édition numérique du Moniteur, «La quotidienne de la construction» du 25 janvier 2010.

- Ch. Muschalek exprime son accord avec la motion et indique qu'elle correspond aux positions exprimées de longue date par l'école sur la question de la tutelle ministérielle.
- B. Gaudin indique que s'il souscrit à l'analyse de la motion il n'est pas convaincu qu'un ralliement des écoles d'architecture au ministère de l'enseignement supérieur modifie réellement leur situation et puisse significativement l'améliorer. Il ne voit pas de quelle tutelle nos écoles devraient relever.
- F. Demichel insiste sur l'intérêt que présente l'intégration de l'architecture à l'enseignement supérieur qui offre un large éventail de structures administratives et de relations avec les structures existantes et garantie surtout une véritable autonomie institutionnelle (sous la forme EPSCP en particulier).
 - C. Younès, P. Paulot, M. Géraut expriment également leur accord avec la motion.

Décision:

Le Conseil d'administration adopte cette motion à l'unanimité des présents

Le Conseil d'administration s'émeut de la situation des étudiants boursiers qui n'ont encore perçu aucun versement pour l'année universitaire 2009-2010 et demande que la direction de l'école se mette en relation avec le directeur du CROUS pour l'alerter et lui demander de prendre toutes les mesures nécessaires afin de remédier dans les meilleurs délais à cette situation très préjudiciable aux étudiants.

Les étudiants relayent une demande des étudiants de 5 ème année préparant leur PFE de pouvoir bénéficier d'une mise à disposition temporaire de locaux qui leur seraient dédiés afin de pouvoir préparer leur projet dans de bonnes conditions.

La question n'est pas tranchée mais Ph. Bourdier rappelle la difficulté de faire droit à une telle demande compte tenu des l'exigüité des bâtiments et du taux d'occupation des salles au cours du second semestre.

Les dates des prochains conseils d'administration sont arrêtées comme suit :

- **Jeudi 18 février de 18 h à 20 h** (la séance sera entièrement consacrée à la constitution des commissions du CA, sur la base du rapport du groupe de travail chargé de cette question).

- Jeudi 25 mars de 17 h à 19 h

Il est également rappelé que la CPR invite le CA à sa séance du 11 février prochain de 12 h à 14 h. Le Président lève la séance à 19 h 45.

Bruno GAUDIN

Président du Conseil d'administration